



Marie-Dominique MONSÉGUR,
Directeur Général

EDITO

Comme vous l'avez vu, QUALIBAT a fortement remanié sa nomenclature tout au long de l'année 2010, celle-ci s'étant attachée à suivre au plus près les modifications de la réglementation et des besoins, en particulier dans le domaine énergétique au sens large.

Dès à présent, d'autres projets sont en gestation...

En 2011, après le photovoltaïque et l'étanchéité à l'air, qui constituent un challenge important pour la construction, d'autres domaines techniques ou environnementaux feront l'objet de nouvelles offres de qualification et de certification. Ce sont, en particulier, l'eau et l'installation de tous les systèmes de récupération et de recyclage dédiés, la redéfinition de toutes les qualifications du génie climatique pour intégrer les nouvelles préoccupations énergétiques, ou encore, la prise en compte de l'impact de l'activité des entreprises sur l'environnement.

QUALIBAT souhaite ainsi refléter au mieux l'évolution de vos métiers et proposer un cadre aux activités émergentes ou en devenir.

Bien à vous,

ACTUS QUALIBAT

NOUVELLE QUALIFICATION 9171 :

« Travaux d'accessibilité de logements »

INFO

L'accessibilité et le maintien à domicile constituent des enjeux majeurs de société auxquels QUALIBAT se devait d'apporter une réponse adaptée.

Au-delà de l'aspect réglementaire et normatif, notre organisme a souhaité élargir son offre et mettre à disposition des maîtres d'ouvrage particuliers, désirant anticiper ou se trouvant confrontés à ce type de problèmes, une qualification spécifique.

C'est dans ce contexte que QUALIBAT a intégré dans sa nomenclature la qualification 9171 « Travaux d'accessibilité de logements ».

Elle concerne, dans le cadre d'une offre globale, les travaux portant sur les parties privatives qui visent à améliorer la qualité d'usage du logement et à garantir une accessibilité minimale, quel que soit le handicap, qu'il soit permanent ou temporaire.

Elle répond aux attentes des clients en identifiant les entreprises capables de coordonner les différents corps de métiers appelés à intervenir...

Vous êtes intéressé ? Contactez Pierre GIRARD,

Responsable de la Politique Technique de QUALIBAT, au : 01. 47. 04. 97. 72

LA MENTION « ÉCONOMIE D'ÉNERGIE » CHANGE DE NOM !

Au 1^{er} janvier 2011, la mention « Économie d'énergie » deviendra « Efficacité énergétique », suite à l'élargissement de son champ d'application et pour s'adapter aux évolutions du dispositif FEEBat qui couvre désormais aussi bien la rénovation des logements que des bâtiments tertiaires ainsi que la construction BBC de logements et de bâtiments tertiaires.

Toutefois, il n'y aura pas de changements concernant la procédure d'attribution. La délivrance de cette mention reste soumise aux mêmes exigences, à savoir :

- l'entreprise doit être titulaire d'une qualification éligible à la mention détenue à titre quadriennal,
- selon le type de marché, l'ensemble des modules doit avoir été suivi dans l'entreprise, par au moins un des collaborateurs,
- l'entreprise justifie que le nombre de stages suivis représente au moins 10% de son effectif (hors administratif et apprentis), en fournissant les attestations de formation.

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre agence QUALIBAT au :

N°Azur 0 810 000 308

PRIX APPEL LOCAL

CÔTÉ SALON

AGENDA

QUALIBAT EST PARTENAIRE DU SALON BLUEBAT



qui se déroulera dans le cadre des « Rencontres Bâtiment Énergie Positive Be+ », du 15 au 18 février 2011, à Eurexpo-Lyon.

Une nouveauté à ne pas manquer cette année :

« **le mardi de la prescription** » (le 15 février après-midi), un programme d'ateliers dans le cadre duquel Pierre GIRARD, Responsable de la Politique Technique, interviendra sur le thème « Les réponses de QUALIBAT aux nouveaux besoins de la maîtrise d'œuvre : performance énergétique, étanchéité à l'air, accessibilité... »

RETOUR SUR LES RENCONTRES RÉGIONALES QUALIBAT

(SUITE P.4)



LA PAROLE AUX MAÎTRES D'ŒUVRE ET MAÎTRES D'OUVRAGE

TÉMOIGNAGE

Première en France : un mur solaire pour répondre aux besoins énergétiques du gymnase Lagorsse de Fontainebleau (77)

Inauguré en mai dernier, le gymnase Lagorsse, construit avec une exigence Haute Qualité Environnementale et Bioclimatique, regorge d'innovations technologiques.

Bertrand CUVILLIER, représentant du maître d'ouvrage et Directeur du Patrimoine de la ville de Fontainebleau, nous dévoile les secrets de ce bâtiment exemplaire.

Quels sont les équipements qui font de ce projet une exception en la matière ?

Pour ce bâtiment de 792 m² au sol, nous avons fait le choix, en collaboration avec le cabinet NOMADE ARCHITECTES, d'entrer dans une démarche globale d'économie d'énergie.

Le gymnase intègre donc une toiture végétalisée de 450 m² couplée à une cuve de récupération d'eau de pluie qui permet, non seulement l'arrosage automatique des espaces verts, mais aussi de nettoyer la place du marché et le parking alentours.

Par ailleurs, des ouvertures en panneaux de polycarbonate permettent de laisser passer la lumière en contribuant à l'apport énergétique du bâtiment. Et, nous avons également doté les sanitaires et les vestiaires d'un éclairage fonctionnant avec un détecteur de présence... choix fondamental en matière d'économies, dans le cadre d'une amplitude horaire d'ouverture des lieux de 7h à minuit !

Mais l'innovation majeure réside dans l'intégration d'un mur solaire qui permet le préchauffage de l'air du gymnase. Nous avons cherché une solution différente de celle habituellement utilisée pour un projet de ce type, c'est pourquoi nous avons opté pour cette technologie fabriquée par SolarWall®, venue tout droit du Canada et dont nous sommes les tous premiers utilisateurs en Europe !

Quel est le principe de fonctionnement de ce mur solaire ?

Dans le circuit de ventilation, l'air extérieur se préchauffe en passant au travers de la surface

micro-perforée de la structure, devenue chaude au moyen des radiations solaires. Cet air préchauffé est ensuite collecté dans une cavité et redirigé vers l'entrée du système de ventilation. Cette technologie apporte une hausse moyenne d'air préchauffé de 7,4° C au-dessus de la température extérieure.

Le pari économique est-il gagné ?

En effet, ce bâtiment répond aux objectifs du «paquet-climat-énergie», à savoir : une réduction de 20 % des consommations d'énergie et une diminution de l'ordre de 20 tonnes des émissions de CO2 par an dans l'atmosphère, ce qui porte ainsi à 20 % la part de ses énergies renouvelables. Le mur solaire apporte, à lui seul, une économie d'énergie annuelle de 20 %, pour un productible équivalent à 22.553 kWh/an... De quoi amortir en cinq ans le coût des travaux, de 1 700 000 €.

Comment avez-vous sélectionné les entreprises intervenant sur un tel projet ?

Nous avons choisi les entreprises conformément au code des marchés publics et en fonction de critères précis : mémoire technique, prix, références en HQE ou qui avaient fait le choix d'être formées sur les nouvelles technologies énergétiques et qui possédaient donc toutes les compétences requises pour garantir la réussite de ce projet d'envergure... D'ailleurs, sur les 14 lots qui constituaient le marché, la moitié a été confiée à des entreprises QUALIBAT !

Le succès de ce projet aura-t-il des répercussions ?

Trois sites en France dotés de SolarWall® ont été retenus par l'ADEME pour vérifier la validité et les performances de ce mur. De l'instrumentation a donc été installée dans le mur du gymnase, afin de tester à long terme son efficacité. Si les résultats sont positifs, ce système innovant pourra être utilisé pour d'autres bâtiments publics.

Quoiqu'il en soit, ce mur marque une première étape décisive dans la démarche environnementale de la ville de Fontainebleau et



constitue un bel exemple d'éco-conception, auprès des quelque 400 élèves qui fréquentent ce complexe sportif depuis la rentrée.

TECHNIQUE/NOMENCLATURE

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE QUALIFICATION DE MESURAGE DE PERMÉABILITÉ À L'AIR DES BÂTIMENTS

Le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et QUALIBAT ont défini les règles qui permettront de qualifier (8711) les entreprises qui effectuent, dans des constructions, des mesures de perméabilité à l'air.

Les opérateurs de mesure ne pourront obtenir l'autorisation du ministère pour effectuer des

mesures dans le cadre des labels BBC Effinergie® et dans le cadre de la RT 2012 dès qu'elle sera d'application obligatoire, que s'ils effectuent leurs mesures au sein d'une entreprise préalablement qualifiée 8711.

Celle-ci s'attachera à vérifier la formation suivie par le personnel effectuant les mesures, la disposition effective du matériel de mesures régulièrement étalonné et l'inscription de l'en-

semble des opérations de mesure dans un registre.

Le dispositif d'évaluation prévoit également un audit documentaire des rapports de mesures et du registre de chaque opérateur de l'entreprise.

Pour en savoir plus :
Contactez Daniel JACQUEMOT,
au : 01. 47. 04. 98. 96.

OBJECTIF BBC POUR « UNE MAISON ÉCOLE »



Créée en 1924, l'entreprise générale du bâtiment FUETTERER & FILS de Winkel (68) porte bien son nom car transmise de générations en générations, elle a à sa tête depuis 1997, **Alexandre FUETTERER** le petit-fils du fondateur. Avant-gardiste, celui-ci décide d'acquérir, début 2009, une vieille maison abandonnée jouant le rôle de chantier-test pour l'ensemble de son personnel. Explications :

Dans quelle démarche s'inscrit cette expérience ?

« Nos compétences en matière d'économies d'énergie sont l'une de nos priorités, c'est pourquoi deux de nos salariés et moi-même avons suivi 3 modules de la formation FEEBat, et d'autres membres du personnel bénéficieront de ce même cursus très prochainement. De plus, nous disposons de la mention « Efficacité énergétique » délivrée par QUALIBAT. Je souhaitais donc poursuivre et confronter ce savoir-faire aux normes spécifiques du « Bâtiment Basse Consommation » affirme Alexandre FUETTERER.

Concrètement quel est le but de cette « maison école » ?

« Nous avons fait le choix de transformer cette maison en maison labellisée BBC. Notre entreprise prend en charge le gros œuvre, l'isolation extérieure et le dallage, les autres lots étant confiés à des prestataires extérieurs. Le challenge pour nous est de faire face à l'ensemble des contraintes liées à la RT 2012. Il s'agit donc d'un exercice grandeur nature qui nous permet de comprendre et de corriger les problèmes rencontrés, particulièrement en matière d'étanchéité à l'air. »

Quels sont les bénéfices de ce chantier-test ?

« Nos 30 collaborateurs auront tous l'expérience de la performance énergétique exigée dans les années à venir. Une fois terminée, courant printemps 2011, cette maison démontrera à notre clientèle notre savoir-faire en matière de BBC. En tant que membre du comité de la corporation des maçons et de la commission QUALIBAT pour les qualifications gros-œuvre et détenteur de la mention « Efficacité énergétique », je pourrai aussi partager, voire transmettre, cette expérience à l'ensemble de mes confrères. »

LE GROUPE 3F, LEADER FRANÇAIS DU LOGEMENT SOCIAL, ET QUALIBAT PARTENAIRES !

À SAVOIR

Ce partenariat, premier du genre entre un organisme certificateur et un maître d'ouvrage, tous deux leaders sur leurs marchés, poursuit un objectif commun : partager et enrichir leurs bases de données respectives afin de promouvoir le savoir-faire des entreprises du Bâtiment et favoriser la qualité de la construction, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Concrètement, le Groupe 3F s'engage à utiliser, pour ses appels d'offres, la base de données des entreprises QUALIBAT en fonction de critères de compétences, de taille et de localisation géographique requis.

La mise en application de ce protocole se traduit notamment par la réalisation de deux opérations ambitieuses, l'une en construction et l'autre en réhabilitation, qui serviront de banc d'essai pour déterminer le niveau de compétences nécessaires des entreprises en matière de chantiers très innovants et très techniques.

Enfin, à la demande de QUALIBAT, le Groupe 3F pourrait participer aux travaux des commissions d'examen dans des domaines particuliers tels que : l'amiante, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, etc.

EN DIRECT DES RÉGIONS



Nîmes métropole et la ville de Nîmes ont lancé une opération de thermographie aérienne de leur territoire dans le but d'améliorer les performances énergétiques du bâti existant et de soutenir l'activité économique du BTP.

De façon à mettre l'ensemble des acteurs en mouvement dans cette démarche, une convention de partenariat a été signée à la fin octobre entre : la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole, la ville de Nîmes, la CCI de Nîmes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, la FFB et la CAPEB du Gard, l'ordre régional des Architectes, le CAUE du Gard, la Jeune Chambre Économique de Nîmes et la délégation régionale QUALIBAT Sud.

Dans ce cadre, QUALIBAT s'engage à :

- fournir à l'équipe d'animation et au CAUE du Gard, les informations sur les qualifications des entreprises susceptibles d'être concernées par le projet ;
- promouvoir le projet auprès de ses administrateurs et entreprises qualifiées ;
- participer au bilan du projet en mettant à disposition de l'équipe d'animation, les informations sur les qualifications des entreprises, en particulier pour ce qui concerne les contrôles de qualité effectués.

LANCEMENT DE LA NOUVELLE ÉDITION DE LA NOMENCLATURE

Pour profiter de cet outil de référence indispensable, QUALIBAT a réalisé une action promotionnelle auprès des maîtres d'œuvre et plus particulièrement des architectes, bureaux d'études et assureurs leur permettant, ainsi, de bénéficier d'un **tarif très avantageux**. Cette offre de lancement proposée dans un e-mailing, envoyé le 30 novembre dernier, est valable **jusqu'au 31/12/2010**. Retrouvez plus d'informations sur la nomenclature 2010 sur **www.qualibat.com**.



COMMUNICATION

RETOUR SUR LES RENCONTRES RÉGIONALES QUALIBAT

Vous avez été nombreux à répondre à l'invitation lancée par le Président MAUGARD pour venir échanger vos points de vue sur l'avenir des métiers de la construction : formation permanente, évolution des matériaux, des procédés et des marchés, offre globale de travaux, réglementation thermique...



Lors des 20 rencontres régionales organisées tout au long de l'année 2010, les échanges particulièrement riches qui sont nés ont permis de définir des pistes d'évolution qui feront l'objet des prochains travaux des responsables et gestionnaires de QUALIBAT. **Merci à tous pour vos idées et contributions !**



QUALIBAT édite un supplément de 24 pages faisant la rétrospective des rencontres régionales et qui sera encarté dans le premier numéro du MONITEUR du mois de janvier et adressé à l'ensemble de ses abonnées, à hauteur de 50.000 exemplaires.

Cet ouvrage fait le point sur la réforme et l'accréditation de l'organisme, projette l'ensemble des acteurs du secteur de la construction dans les perspectives du post Grenelle et retrace certains des échanges de ces rencontres.

Responsable de la publication : Marie-Dominique Monségur, Directeur Général • Rédaction : QUALIBAT - 55 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 47 04 26 01 - Fax : 01 47 04 52 83 - Association loi 1901 - Siren 784 671 141 • Réalisation/diffusion : Agence MAETVA - 3-7 rue des Mineurs 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 76 40 00 - Fax : 03 88 22 69 79 - SARL au capital de 24 000 Euros - Siren 343 341 798 - www.maetva-agences.com



55 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16
Tél. 01 47 04 26 01 - Fax 01 47 04 52 83

www.qualibat.com

AVEC QUALIBAT FAITES LA DIFFÉRENCE !

